

# LIVRET D'ACCUEIL

## Résidence BELCANTOU Bienvenue à l'EHPAD

Impasse de la gare  
81340 TREBAS  
Tél: 05.63.55.84.09  
[belcantou@wanadoo.fr](mailto:belcantou@wanadoo.fr)



Madame, Monsieur,

Ce livret d'accueil a été élaboré à votre attention afin de vous permettre de disposer de toutes les informations relatives à notre établissement, notamment concernant les conditions d'accueil.

La résidence Belcantou est un lieu de vie agréable et convivial implanté à l'entrée de Trébas, dans un cadre rural unique qu'est celui de la Vallée du Tarn.

1

Cet établissement accueille à la fois des personnes âgées : Etablissement d'hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD), et des personnes handicapées vieillissantes : Unité pour Personnes Handicapées Vieillissantes (UPHV).

La résidence Belcantou a pour mission d'accompagner les résidents, souvent des personnes fragiles et vulnérables, et de préserver leur autonomie par une prise en charge globale comprenant l'hébergement, la restauration, l'animation et le soin.

Une équipe pluridisciplinaire et complémentaire est aux services des résidents accueillis.

Une attention particulière est apportée à améliorer continuellement la qualité des prestations, l'aspect social de l'accompagnement des résidents et le maintien d'une atmosphère chaleureuse pour les résidents et leur entourage.

N'hésitez pas à nous contacter et à venir visiter notre établissement.

Mme Charlène BOSSEBOEUF  
Directrice d'établissement

<b>1. <u>L'ETABLISSEMENT</u></b>	<b>3</b>
▪ Situation géographique	3
▪ Statut juridique	3
▪ Les instances	4
▪ La sécurité	4
▪ Public accueilli et capacité d'accueil	5
<b>2. <u>LES ESPACES DE VIE</u></b>	<b>6</b>
▪ Les salons	6
▪ Le salon de coiffure, soins esthétiques et de pédicurie	7
▪ La salle d'animation	7
▪ La salle à manger	7
▪ Les espaces extérieurs aménagés et le parcours de santé	8
▪ L'unité protégé « Cantou »	8
▪ Les chambres proposées	9
<b>3. <u>SERVICES PROPOSES AUX RESIDENTS</u></b>	<b>10</b>
▪ Le service administratif	10
▪ La boutique	10
▪ Les biens et valeurs personnels	10
▪ La restauration	10
▪ La lingerie	11
▪ Le service hôtelier	11
▪ Le service de maintenance	12
▪ L'animation	12
▪ L'équipe soignante et paramédicale	13
▪ Les intervenants extérieurs	14
▪ Le P.A.S.A.	14
▪ U.P.H.V. (Unité pour Personnes Handicapées Vieillissantes)	14
<b>4. <u>LA PROCEDURE DE PRE-ADMISSION</u></b>	<b>15</b>
▪ Les conditions de participation financière et de facturation	15
▪ Les aides financières	16
<b>5. <u>NUMEROS UTILES</u></b>	<b>18</b>

# Bienvenue à l'Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD)

## 1. L'ÉTABLISSEMENT

### ▪ Situation géographique

L'établissement est implanté à l'entrée de Trébas-les-Bains, commune de 421 habitants en 2012. Cette commune située dans le cadre verdoyant et touristique de la Vallée du Tarn, elle se trouve à 35 km d'Albi et 40 km de Saint-Affrique (12).



### ▪ Statut juridique

L'Association Maison de Retraite de Trébas est née de l'initiative du Syndicat Intercommunal d'exploitation des Ressources de la Vallée du Tarn, présidé alors par Monsieur Pierre Bernard, Député Maire de Trébas.

Le Syndicat est propriétaire de l'ensemble immobilier et la gestion a été confiée à une Association à but non lucratif selon la loi de 1901 relative au contrat d'association.

L'objet de l'Association Maison de Retraite de Trébas est de permettre essentiellement aux personnes domiciliées dans la Vallée du Tarn ou de la zone rurale départementale de continuer à vivre dans un environnement familial et dans une structure très ouverte et édifiée de plain-pied et sans aucune marche.

L'architecture de cet établissement favorise le maintien de l'autonomie des personnes accueillies.

## ▪ Les instances

- Le Conseil d'Administration est une instance décisionnelle, présidé par M. Pierre BERNARD et composé des membres bénévoles de l'association gestionnaire. Cette instance définit la politique générale de l'établissement et délibère sur différents points.

- La Directrice d'établissement, nommée par le Conseil d'Administration, est Mme Charlène BOSSEBOEUF. Son rôle est d'assurer la mise en œuvre du projet d'établissement, la gestion des ressources humaines, la gestion administrative et budgétaire. Elle exécute les décisions du Conseil d'Administration.

- Le Conseil de Vie Sociale (CVS) est une instance consultative, composé de représentants des résidents et des familles, du personnel et de l'organisme gestionnaire. Il donne son avis et fait des propositions sur toutes les questions relatives à la vie dans l'établissement. Dans la continuité du CVS, la Commission des Menus se réunit une fois par mois.

## ▪ La sécurité

La résidence Belcantou relève de la réglementation applicable aux établissements recevant du public, de type J. Elle bénéficie d'un avis favorable de la Commission de Sécurité et d'Accessibilité (visite obligatoire tous les 3 ans).

Le règlement de fonctionnement prévoit qu'il est interdit de fumer dans l'établissement (personnels, visiteurs...). Il est conseillé aux résidents de ne pas fumer dans leur chambre et il est strictement interdit de fumer dans le lit.

La surveillance de l'établissement est assurée 24h/24, notamment la nuit, par la présence systématique de trois agents. De plus, tous les accès sont sécurisés, notamment la nuit, afin de maîtriser à la fois les entrées mais aussi les sorties.

La Résidence Belcantou est un lieu de vie : les résidents peuvent recevoir librement des visites. L'équipe pluri professionnelle pourra parfois demander un instant, notamment pour l'entretien de la chambre ou lors d'un soin.

En cas d'absence, de sorties ou de vacances du résident, il est impératif de le signaler à l'accueil ou à l'infirmier(e) en poste.

## ▪ Public accueilli et capacité d'accueil

Cet établissement, ouvert depuis le 1<sup>er</sup> juin 1988, accueille 92 résidents en hébergement permanent, personnes âgées, à l'EHPAD, dont un secteur protégé pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou apparenté et un Pôle d'Activités et Soins Adaptés.

La Résidence Belcantou dispose aussi d'une chambre d'hébergement temporaire.

Depuis peu, l'établissement accueille 7 résidents, personnes handicapées dès l'âge de 40 ans, au sein de l'UPHV.



L'établissement n'a cessé d'évoluer depuis son ouverture, tant en matière des services proposés aux personnes accueillies qu'en matière architecturale (agrandissement, rénovation).

A ce jour, les capacités d'accueil de l'établissement sont les suivantes :

- 92 lits autorisés, dont 21 lits au sein du secteur protégé et 3 chambres pour couples ;
- 1 lit en hébergement temporaire ;
- 14 places en PASA ;
- 7 lits en UPHV.

L'établissement est habilité à l'aide sociale à l'hébergement et à l'allocation logement (AL ou APL).

L'établissement veille à la qualification et à la compétence de chacun des membres du personnel. A ce titre, l'ensemble du personnel est régulièrement formé sur des thématiques précises et nécessaires à l'accompagnement des résidents.

## 2. LES ESPACES DE VIE

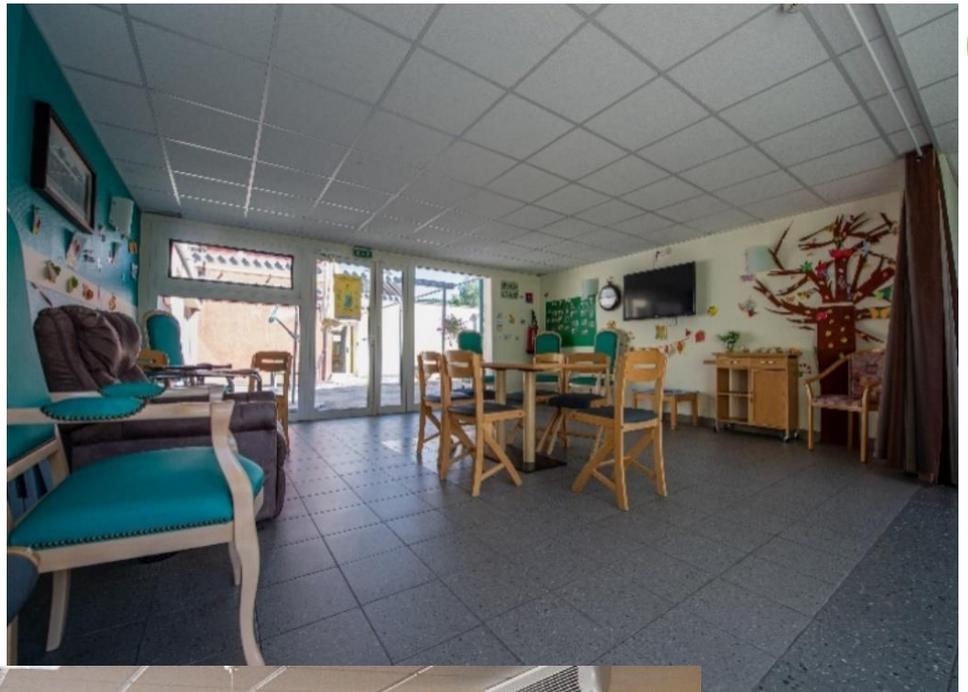
L'établissement de plain-pied permet de limiter les contraintes et les risques pour les déplacements des résidents.

Les espaces de vie communs : spacieux, lumineux et climatisés, ont tous un accès sur les espaces extérieurs.

- Les salons

Les différents salons permettant aux résidents des temps de repos, d'animation, de rencontres...

\* salon bât. B, salon cheminée, salon bât. E



- Le salon de coiffure, soins esthétiques et de pédicurie

Cet espace est mis à disposition des professionnels extérieurs sur demande des résidents.



- La salle d'animation

La grande salle d'animation permet l'organisation de diverses activités (loto, concours de belote, travaux manuels, spectacle...). Elle est équipée d'un écran géant avec rétroprojecteur.

- La salle à manger

La salle à manger permet de prendre les petits déjeuners (au choix du résident), déjeuners et dîners avec les autres résidents, tout en respectant les choix et les affinités de chacun.



*Il est possible de recevoir des invités dans un espace dédié (réservation au moins 48 heures à l'avance).*

- Les espaces extérieurs aménagés et le parcours de santé en bois



- L'unité protégée « Cantou »

L'unité protégée accueille 21 résidents présentant la maladie d'Alzheimer et/ou troubles apparentés, un lieu de vie spacieux, lumineux et de plain-pied, aménagé pour les différents temps de la journée.

Les couloirs, circulaires, permettent une déambulation sans contrainte, rythmée par des espaces de repos.

Un jardin intérieur est accessible de toutes parts, avec du mobilier et des jardinières à hauteur.

L'accès à cette unité est sécurisé par des digicodes.



## ▪ Les chambres proposées

Les chambres sont équipées d'une douche, un lavabo et d'un WC. Elles sont équipées de placards et peuvent, sur demande, être meublées.

*Nous favorisons la personnalisation de chaque chambre afin de permettre à nos résidents de recréer au mieux son cadre familial.*



Chaque chambre est équipée d'un système d'appel permettant de contacter le personnel à tout moment du jour ou de la nuit.

Les chambres possèdent également des prises téléphone et télévision.

Le résident doit solliciter

son opérateur afin de transférer leur ligne privée dans leur nouveau logement au sein de la résidence Belcantou ou de créer une ligne.

*Les couples peuvent être accueillis, selon leur choix et disponibilité, en chambre pour couple (double) ou individuelle.*

Différents types de chambres sont proposées :

- chambre simple : environ 21 m<sup>2</sup>;
- studio : environ 25 m<sup>2</sup>;
- grand studio : environ 33 m<sup>2</sup>;
- chambre couple : environ 35 m<sup>2</sup>.

La plupart des chambres bénéficient d'un accès sur les espaces extérieurs, qui peut être aménagé.

*Les animaux domestiques pourront être acceptés (sous certaines conditions, notamment hygiène, vaccination, identification). Un « contrat » sera alors rédigé entre le résident, son entourage et l'établissement.*



### 3. SERVICES PROPOSES AUX RESIDENTS

#### ▪ Le service administratif

Le courrier est distribué tous les jours (souvent lors du service du repas de midi). Le résident peut déposer son courrier à l'accueil avant 10h.

Le service administratif assure des tâches d'accueil et de secrétariat du lundi au samedi de 8h30 à 17h.

Ce service apporte aux résidents qui le souhaitent une aide ponctuelle en matière administrative.

#### ▪ La boutique

Située dans le salon de hall d'accueil, elle propose des produits de première nécessité et des friandises aux horaires d'ouverture du service administratif.

#### ▪ Les biens et valeurs personnels

L'établissement ne pourra être tenu pour responsable en cas de perte ou de vol. Un coffre peut être installé dans la chambre sur demande du résident.

Le personnel n'est pas autorisé à recevoir des pourboires, ni gratification.

#### ▪ La restauration

L'établissement dispose d'une cuisine en interne permettant de préparer l'ensemble des repas servis aux horaires suivants :

- à partir de 7h45 pour le petit-déjeuner (en chambre ou en salle à manger) ;

- 12h pour le déjeuner ;

- à partir de 15h15 pour le goûter dans les salons ;

- 18h pour les repas en chambre et à l'unité protégée ;

- 18h45 pour le dîner ;

- collation lors du passage des agents de nuit (sur demande).



Les menus sont établis selon un plan alimentaire sur quatre semaines et respectent les principes de l'équilibre nutritionnel des personnes accueillies. Ils tiennent également compte des habitudes alimentaires locales.

L'établissement accorde une importance à la qualité et la diversité des menus proposés aux personnes accueillies.

Une commission des menus se réunit mensuellement afin de discuter des menus proposés. Cette instance est composée des résidents qui le souhaitent, du cuisinier, d'une animatrice, de représentants des familles. Elle permet aussi aux résidents de s'exprimer sur leurs goûts, habitudes et régimes alimentaires.

Les menus hebdomadaires sont affichés et distribués individuellement aux résidents.

*Il est possible de recevoir des invités dans un espace dédié (réservation au moins 48 heures à l'avance auprès de l'accueil). Les invitations font l'objet d'une facturation particulière dont les prix sont fixés par le Conseil d'Administration.*

Des fontaines à eau fraîche sont à disposition dans l'établissement.

#### ▪ La lingerie

L'établissement assure le lavage, le séchage et le repassage de l'ensemble du linge : celui du résident et celui de l'établissement.

Le linge délicat ne pourra pas être entretenu par l'établissement.

Le linge du résident est distribué deux fois par semaine : il est recommandé au résident de disposer de linge personnel en quantité suffisante.

Le linge du résident doit impérativement être marqué. L'établissement propose un forfait marquage du linge à l'entrée du résident.

Les travaux de couture restent à la charge du résident.

#### ▪ Le service hôtelier

Ce service assure l'entretien quotidien de la chambre du résident, tout en respectant son environnement privatif et personnalisé.

Il veille à maintenir un cadre de vie propre et agréable.

Ce service est en charge du service des différents repas.

## ▪ Le service de maintenance

Deux agents techniques assurent la maintenance en ce qui concerne les bâtiments, les installations techniques et les espaces verts. Ils peuvent assurer des petites réparations selon les besoins des résidents.

## ▪ L'animation

La Résidence Belcantou est un lieu de vie au sein duquel l'animation et la vie sociale ont un rôle primordial dans l'accompagnement des personnes accueillies.

Cathy, Ghislaine et Virginie proposent diverses activités quotidiennes et adaptées en collaboration avec l'équipe pluri professionnelle de l'établissement :

- des animations extérieures pour faire des courses, des pique-niques l'été, des échanges avec d'autres établissements, etc. ;

- des ateliers cuisine, loto, travaux manuels, chant, gymnastique douce, etc. ;

- diverses manifestations : la fête mensuelle des anniversaires, le Noël du



personnel, la Kermesse de l'établissement, les grands lotos, etc. Les animatrices sont parfois accompagnées de bénévoles et d'intervenants extérieurs (musicien, chanteur...).

- le culte : chaque résident peut pratiquer librement le culte de son choix. Une messe mensuelle est célébrée au sein de l'établissement. Les attentes en matière d'animation (collectives et individuelles) sont régulièrement recueillies auprès des résidents. Un planning hebdomadaire est affiché et distribué individuellement aux résidents.

L'établissement dispose de deux véhicules permettant d'organiser des sorties collectives ou individuelles.

*Très ponctuellement, le résident peut bénéficier d'un accompagnement à un rendez-vous (sous certaines conditions). Ce transport fera l'objet d'une facturation particulière dont les prix sont fixés par le Conseil d'Administration.*

#### ▪ L'équipe soignante et paramédicale

Une équipe pluriprofessionnelle assure la continuité de la prise en soins des personnes âgées accueillies autour d'un projet de vie individualisé :

- le médecin coordonnateur et/ou l'infirmière coordinatrice assurent la coordination des soins ;
- des infirmier(e)s D.E. assurent la gestion des soins et le suivi des traitements,
- des aides-soignant(e)s, aide-médico-psychologique, accompagnant éducatif et social D.E assurent une aide dans les actes de la vie quotidienne tout en favorisant le maintien de l'autonomie,
- des psychologues interviennent auprès des résidents et de leur entourage deux jours par semaine,
- une psychomotricienne présente 2 jours par semaine.

Toutes les informations médicales et relatives à la prise en soin du résident sont protégées par le secret médical et professionnel auquel est soumis et sensibilisé l'ensemble de l'équipe.

*Les résidents peuvent accéder aux informations concernant sa santé, soit sous forme de consultation, soit sous forme de communication.*

Le résident conserve le libre-choix des intervenants médicaux et paramédicaux, par exemple :

- médecin traitant,

- kinésithérapeute,
- pédicure...

Les choix des résidents sont recherchés et inscrits dans son dossier dès son entrée dans l'établissement.

- Les intervenants extérieurs :

Séverine PUECH, coiffeuse à Trébas, intervient régulièrement au sein de la Résidence Belcantou : les résidents peuvent prendre rendez-vous directement à l'accueil.

Un pédicure intervient aussi régulièrement : les résidents peuvent prendre rendez-vous directement à l'accueil.

- Le P.A.S.A.

Permet d'accueillir dans la journée des résidents de l'EHPAD, atteints de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés. Des activités à visée thérapeutique sont organisées en petits groupes. Elles sont assurées par du personnel spécifique, ASG (assistante de soin gérontologique) et psychomotricienne.

- U.P.H.V. (Unité pour Personnes Handicapées Vieillissantes)

L'U.P.H.V. Belcantou s'inscrit dans une démarche d'accompagnement, adapté et personnalisé du résident, personne handicapée vieillissante, en conjuguant les besoins collectifs et individuels.

L'équipe pluridisciplinaire dédiée à cette unité est régulièrement formé sur le thème du vieillissement de la personne handicapée et se mobilise afin d'assurer un accompagnement quotidien de qualité aux personnes accueillies : maintenir les acquis en privilégiant une atmosphère chaleureuse et familiale.

Pour toutes questions relatives à l'UPHV, nous vous invitons à nous contacter.

## 4. LA PROCEDURE DE PRE-ADMISSION

Nous vous invitons à nous contacter pour venir nous rencontrer et visiter l'établissement...

Vous pouvez retirer un dossier d'admission directement à l'accueil de l'établissement, par correspondance ou bien sur le site Internet :

[www.belcantou.fr](http://www.belcantou.fr).

Le dossier de pré-admission se compose d'un volet administratif et les deux dernières pages consacrées au dossier médical, lequel est à faire remplir par le médecin traitant de la personne à inscrire.

Dès réception de l'intégralité des documents, vous recevrez un courrier vous indiquant que le dossier est placé en liste d'attente.

La décision d'admission est élaborée par une commission composée de la Directrice d'établissement, du médecin coordonnateur et/ou de l'Infirmière Coordinatrice. Cette commission a pour objet d'évaluer l'adéquation entre les besoins, les attentes de la personne et les moyens de l'établissement.

En cas d'avis favorable, l'admission est prononcée par la Directrice de l'établissement et se matérialise par la signature du contrat de séjour. Votre date d'arrivée au sein de l'établissement est fixée d'un commun accord.

Dans tous les cas, le consentement libre et éclairé de la personne est recherché, notamment par l'information donnée avec les moyens adaptés à la situation de chacun.

### ▪ Les conditions de participation financière et de facturation

Les prix de journée sont fixés annuellement par arrêté du Président du Conseil Départemental du Tarn (sur proposition du Conseil d'Administration de l'association gestionnaire).

Le prix de journée comprend :

- le tarif hébergement ;
- une participation forfaitaire à la dépendance (ticket modérateur),
- un tarif dépendance (qui peut être pris en charge par l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie).

Ces tarifs comprennent l'hébergement complet du résident (logement, repas, entretien du linge, aide et accompagnement dans les actes de la vie quotidienne...).

*Ils ne comprennent pas les prestations annexes : pharmacie, coiffeur, pédicure...*

Les frais de séjours sont payables mensuellement, au début de chaque mois.

*L'établissement est assuré pour l'exercice de ses différentes activités. Cette assurance prend également en charge la responsabilité civile individuelle des résidents.*

Lors de l'admission du résident, un nouveau dossier devra être constitué. Il comprend notamment : le contrat de séjour, le règlement de fonctionnement, le recueil des habitudes de vie, des informations et pièces complémentaires...

▪ Les aides financières

- L'Allocation Personnalisée à l'Autonomie (APA) doit être demandée auprès du département d'origine du résident. L'APA en établissement peut prendre en charge le tarif dépendance.
- L'Aide-Sociale à l'Hébergement peut également être accordée par le Département, sous certaines conditions de ressources. La Résidence Belcantou est habilitée à l'aide-sociale à l'hébergement.
- Les aides aux logements (APL ou AL) peuvent être demandées par le résident auprès de la CAF ou de la MSA. Le service administratif devra alors compléter une attestation de résidence et fournir un RIB de l'établissement.
- L'Aide à la Complémentaire Santé (ACS) est une aide financière pour payer une complémentaire santé (mutuelle). Elle est attribuée par votre organisme de sécurité sociale sous certaines conditions de ressources.
- L'assurance ou garantie dépendance, parfois souscrite par le résident auprès d'assureur, peut, sous certaines conditions, couvrir une partie des frais de notre établissement.

*L'équipe de la Résidence Belcantou conseille aux résidents et à leur entourage de se rapprocher d'une assistante sociale pour plus d'informations et accompagnement dans ces différentes démarches.*

D'autres documents vous seront remis lors de l'admission :

- \* la Charte des Droits et libertés de la personne âgée dépendante ;
- \* un recueil des habitudes de vie ;
- \* le contrat de séjour ;
- \* le règlement de fonctionnement de l'établissement ;
- \* un formulaire de désignation d'une personne de confiance et de transcription des directives anticipées ;
- \* la liste des personnes qualifiées du Tarn désignées conjointement par l'ARS et le Conseil Départemental.

## 5. NUMEROS UTILES

### Au sein de l'établissement :

- Accueil/comptabilité/direction EHPAD  
[belcantou@wanadoo.fr](mailto:belcantou@wanadoo.fr)  
Tel : 05.63.55.84.09
- IDEC/service infirmier EHPAD  
[Infirmiere.belcantou@orange.fr](mailto:Infirmiere.belcantou@orange.fr)  
Tel : 05.63.55.84.09

### En dehors de l'établissement :

- **ARS Occitanie**  
26-28 - Parc-Club du Millénaire  
1025 rue Henri Becquerel  
CS 30001  
34067 MONTPELLIER Cedex 2  
tel : 04 67 07 20 07
- **Délégation territoriale du Tarn**  
Abderrahim HAMMOU-KADDOUR  
44, boulevard Lannes  
81013 ALBI Cédex 9  
Un numéro d'appel unique : 0 820 205 548  
[ARS-OC-DD81-DIRECTION@ars.sante.fr](mailto:ARS-OC-DD81-DIRECTION@ars.sante.fr)
- **Conseil général du TARN**  
Hôtel du département  
81 013 ALBI Cedex 9  
Tel : 05.63.45.64.64  
Mail : [contact@tarn.fr](mailto:contact@tarn.fr)  
[www.tarn.fr](http://www.tarn.fr)

- Info CLIC, centre local d'information et de coordination

N° vert : 0 805 60 81 81

Mail : [infoclic-ds@tarn.fr](mailto:infoclic-ds@tarn.fr)

Coordonnées pour le signalement des situations de maltraitance :

- ALMA 81

BP 20 - 81 006 ALBI Cedex

Tel : 05.63.43.69.92

Mail : [alma.81@wanadoo.fr](mailto:alma.81@wanadoo.fr)

Numéro d'appel national : 3977

